



APPEL A CANDIDATURES « FESTIVAL CLAP'ARTS »

DIMANCHE 19 JUIN 2022 - PLACE DE LA CANOURGUE A MONTPELLIER

L'Association organisatrice en est : **Clap'Arts** association à but non lucratif dont tous les membres sont bénévoles.

DESCRIPTIF :

Suite à un appel à candidature par voie de presse, courriel, ou réseaux sociaux, une sélection, d'une cinquantaine d'artistes plasticiens, sera effectuée parmi les candidats.

Le jour de l'exposition, les tableaux seront accrochés sur des grilles d'exposition ou chevalets.

Les sculptures seront présentées sur des plots ou tables apportés par les artistes.

LIEUX D'EXPOSITION :

- Place de la Canourgue
- Rue Astruc
- Rue Saint Firmin
- Rue de la Coquille
- Plan du Palais
- Rue du Palais des Guilhem

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Tout artiste plasticien souhaitant participer à l'exposition dans le cadre du Clap'Arts Festival doit envoyer son dossier de candidature **avant le 10 avril 2022**, date de clôture des inscriptions.

Ce dossier devra se composer des pièces suivantes :

1. Photos d'au moins trois œuvres récentes susceptibles d'être exposées et représentatives de votre travail actuel. **Les photos peuvent être envoyées par mail à l'adresse claparts@gmail.com en précisant en objet de votre mail « Candidature Clap'Arts Festival + votre nom ».** Si les fichiers sont trop lourds, vous pouvez utiliser le site WeTransfer.
2. Le règlement daté et signé (voir page 3)
3. Bulletin d'inscription rempli de manière lisible et signé (voir page 5)
4. Un chèque de 35 euros (à l'ordre de Clap'Arts) représentant l'adhésion (15 €) à l'association « Clap'Arts » pour l'année 2022 ainsi qu'à la participation aux frais relatifs à cette manifestation (20€). Dans le cas où votre dossier ne serait pas retenu, ce chèque vous sera retourné avec votre dossier.
5. Une enveloppe, suffisamment grande et timbrée, libellée à vos nom et adresse postale pour retour des dossiers et de votre chèque. En l'absence de celle-ci les dossiers ne seront pas retournés et les chèques détruits.

► **Le dossier complet** (hormis les photos si vous les envoyez par mail) **est à adresser par courrier postal au siège de l'association :**

Association Clap'Arts (Chez Mr Combet)
6, rue Jean Jacques Rousseau
34000 Montpellier.

Nous insistons sur la nécessité de présenter un dossier de bonne qualité afin de préserver toutes vos chances de sélection.

Une sélection sera effectuée par un jury.

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

Suite à la délibération du jury, chaque artiste retenu sera avisé par e-mail ou à défaut par téléphone.

Les artistes non retenus seront aussi avisés par e-mail .



RÉGLEMENT

Communication :

Clap'Arts mettra à votre disposition des visuels pour alimenter vos réseaux sociaux et/ou votre newsletter, blog, site et **vous invitera à publier vous-même vos photos et textes pour présenter votre travail sur la page [Facebook de Clap'Arts](#)**.

Un événement sur Facebook sera aussi créé sur lequel vous pourrez communiquer sur votre travail dans la rubrique « publications ».

Installation :

L'exposition aura lieu le dimanche 19 juin 2022 de 9 heures à 19 heures. L'accès à la zone piétonne pour déchargement des œuvres devra s'effectuer entre 7h et 9 heures par le point d'accès qui sera communiqué en temps voulu.

Chaque exposant devra si possible se munir de ses propres supports d'exposition (Chevalets, grilles, etc ...) Dans la mesure des disponibilités, deux grilles de 1,20 mètres de largeur par 2,00 m de hauteur pourront être prêtées par l'association. Les crochets ne seront pas fournis.

Parking :

Aucun stationnement n'est autorisé dans la zone de l'exposition. Plusieurs parkings se trouvent à proximité (Arceaux, Pitot, Arc de Triomphe, Préfecture).

Décrochage :

Les informations nécessaires seront remises aux exposants pour leur permettre de recharger leur véhicule à partir de 19 heures. Le temps imparti sera de maximum 30mn.

Annulation du fait de l'organisateur :

L'association se réserve le droit d'abandonner le projet en cas de nécessité sans avoir à rendre compte de sa décision, ni se trouver redevable de quelque indemnité vis à vis de qui que ce soit.

En cas d'annulation de la manifestation du fait de l'organisateur, la participation aux frais (20 €) sera remboursée aux inscrits. L'adhésion à l'Association (15 €) sera elle conservée et restera valable durant l'année 2022.

Annulation du fait de l'exposant :

Les annulations doivent être faites par écrit au moins 15 jours avant la manifestation, seule la participation aux frais sera remboursée (20€). Passé ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

Responsabilité, Assurance :

L'association « Clap'Arts » décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration... chaque artiste étant totalement responsable de ses œuvres, il devra en assurer le gardiennage et la sécurité.

Cette exposition n'est pas un marché artisanal, les participants doivent être régulièrement inscrits auprès de la Maison des Artistes. L'association n'intervient nullement dans les démarches commerciales qui pourraient s'engager lors de l'exposition et ne reçoit aucune forme de commissionnement.

L'Association organisatrice dégage sa responsabilité en cas de manquement à ces dispositions.

Droit à l'image :

Les artistes autorisent à titre gratuit l'association « Clap'Arts » à diffuser d'éventuelles photos de leurs œuvres, qui auraient pu être prises dans le cadre de la manifestation « Festival Clap'Arts» en vue de la promotion et communication de l'association « Clap'Arts »

Date :

Signature :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



BULLETIN D'INSCRIPTION
« CLAP'ARTS FESTIVAL »
Dimanche 19 juin 2022

Date limite de dépôt de candidature **le 10 avril 2022**

NOM : Prénom :

Nom d'artiste :

Mail : Site internet :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Siret ou MDA :

Spécialité :

- Peinture
- Sculpture
- Photographie
- Autre :

Date :

Signature :

Pour toutes questions :

Vous pouvez nous écrire à claparts@gmail.com

ou joindre par téléphone Florence Combet au

06 12 23 26 28

